



Kinshasa, le 28 OCT 2024

MINISTÈRE DES HYDROCARBURES

Le Ministre

ARRETE MINISTERIEL N°002/CAB/MIN/HYDRO/2024 DU 28 OCT 2024
PORTANT DESIGNATION D'UN CHEF DE DIVISION DE
L'ADMINISTRATION CENTRALE DES HYDROCARBURES

Le Ministre des Hydrocarbures,

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, telle que modifiée par la Loi n°11-002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution, spécialement en ses articles 92 alinéa 5, 93 ;

Vu la Loi-organique n°16/001 du 03 mai 2016 fixant l'organisation et le fonctionnement des Services Publics du Pouvoir Central, des Provinces et des Entités territoriales décentralisées ;

Vu la Loi n°16/013 du 15 juillet 2016 portant Statut des Agents de Carrière des Services Publics de l'Etat, spécialement en ses articles 19, 20 alinéa 1 et 22 ;

Vu, telle que modifiée et complétée à ce jour, l'Ordonnance n°82-027 du 19 mars 1982 fixant l'organisation et le Cadre organiques des Ministères ;

Vu l'Ordonnance n°24/022 du 1^{er} avril 2024 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n°24/039 du 28 mai 2024 portant nomination des Vice Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, d'un Ministre Délégué et des Vice-Ministres ;

Vu l'Ordonnance 24/88 du 11 octobre 2024 portant Organisation et Fonctionnement du Gouvernement, Modalités de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu la Loi n°15/012 du 01 août 2015 portant Régime Général des Hydrocarbures ;

Vu le Décret n°16/010 du 19 avril 2026 portant Règlement d'Hydrocarbures ;

Vu le Décret n°24/11 du 17 février 2024 portant Règlement d'Administration relatif à la carrière des agents des Services Publics de l'Etat, spécialement en son article 4 et 5 ;

Vu le Décret n°017-2002 du 03 octobre 2002 portant Code de conduite de l'Agent public de l'Etat, spécialement en ses articles 4 et 5 ;

Vu l'Arrêté Ministériel n°008 CAB.VPMIN/FP-MA-ISP/JPL/2022 du 27 janvier 2022 portant affectation et mise en place des Agents de Carrière des Services Publics de l'Etat dans les Structures Standards des Secrétariats généraux des Affaires Etrangères, de la Coopération Internationale, de la Coopération Régionale, de l'Economie, de l'Energie, des Hydrocarbures, de la Jeunesse, des Mines, de Petites et Moyennes Entreprises et Artisanat, des Postes, Télécommunications et



Suite de l'Arrêté n° 002

Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, des Sports et Loisirs, de la Fonction Publique et du Développement Rural, spécialement en ses articles 1 et 2 ;

Vu l'Arrêté n°141/CAB-VPMIN/FP-MA-ISP/SPL/2023 du 17 Octobre 2023 portant agrément provisoire du Secrétariat Général aux Hydrocarbures;

Vu le dossier administratif de l'agent dont les nom, post-nom et prénom repris ci-dessous ;

Sur proposition du Secrétaire Général aux Hydrocarbures ;

Vu la nécessité et l'urgence,

ARRETE :

Article 1^{er} :

Est désigné pour exercer la fonction de Chef de Division Production Hydrocarbures Conventionnels au sein de la Direction Production du Secrétariat Général des Hydrocarbures

Nom, Post-Nom	Matricule	Sexe	Grade Stat.
IKALI MOLAMBE	546 397	M	CB

Article 2

Toutes les dispositions antérieures contraires au présent Arrêté sont abrogées.

Article 3

Le Secrétaire Général aux Hydrocarbures est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Aimé SAKOMBI MOLENDO

